



# Appel à projet pour une résidence-mission au théâtre de Corbeil

Dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (C.L.E.A.)

Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en partenariat avec La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, l'Académie de Versailles, le Conseil Départemental de L'Essonne ont souhaité agir conjointement, en lien avec les structures du territoire de GPS, dans le cadre d'un **Contrat local d'éducation artistique (CLEA)**.

## 1Le contexte

### 1.a Qu'est-ce qu'un CLEA ?

Le Contrat Local d'Éducation Artistique vise deux objectifs :

- Faciliter l'accès du jeune public aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles de son territoire, afin qu'il se les approprie ;
- Créer une dynamique collective durable pour une éducation artistique partagée par le plus grand nombre, c'est à dire notamment l'entourage des jeunes.

Le CLEA prend forme à travers des résidences-missions animées par un artiste ou un collectif d'artistes. Chaque résidence-mission a une durée de 4 mois, durant laquelle l'artiste est accueilli sur le territoire.

La résidence-mission du CLEA est une résidence d'action culturelle et non de création artistique : elle n'a pas vocation à ce que l'artiste produise une œuvre à part entière à l'issue de ce temps sur le territoire, mais elle doit servir à provoquer des échanges et des rencontres de toutes formes entre les élèves, plus généralement la jeunesse, les habitants et l'artiste et ses œuvres.

Le dispositif CLEA comprend également un volet de formation des professionnels du territoire (qu'ils soient enseignants, médiateurs, acteurs sociaux, etc...).

## 1.b Le cadre de la résidence-mission

La **Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud** est issue de la fusion en 2016 des agglomérations d'Évry Centre Essonne (CAECE), de Seine Essonne (CASE), et de Sénart (Sénart), du Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart en Essonne (SAN 91) et de la commune de Grigny jusqu'alors intégrée à l'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE).

Grand Paris Sud est le cinquième territoire francilien en nombre d'habitants avec 337 000 habitants. C'est un territoire jeune (2,2 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus, contre 1,4 pour l'Île-de-France) et qui compte 14 établissements d'enseignement supérieur attirant plus de 19 000 étudiants.

## 1.c La structure d'accueil

Le Théâtre de Corbeil-Essonnes vise à proposer un panorama de la diversité et de la richesse de la production artistique, grâce à une programmation pluridisciplinaire : [www.theatre-corbeil-essonnes.fr](http://www.theatre-corbeil-essonnes.fr)

# 2 La définition de la résidence-mission

## 2.a Profil recherché

Pour cette résidence-mission, il est recherché un artiste ou collectif d'artistes de toutes disciplines inscrivant leurs créations dans l'espace public urbain<sup>1</sup>.

Il est recherché un(e) artiste ou collectif d'artistes ou compagnie français(e) ou étranger/ère professionnel/le résidant(e) en France dont la démarche, la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine, attestant d'une pratique confirmée.

Les candidats doivent justifier d'une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Ils doivent être également en mesure de fédérer autour de leur présence et de leur œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

Ils doivent pouvoir proposer des modes d'interventions adaptés aux différents publics (enfance, jeunesse, adultes...), et pouvoir travailler de manière autonome.

---

<sup>1</sup> : Liste non exhaustive : marionnette, photo, théâtre, architecture, design, création sonore, design graphique, arts du cirque, sculpture, arts de la rue, etc...

## 2.b Thèmes et Objectifs de la résidence-mission

**L'appropriation de l'espace urbain dans un contexte de rénovation, qu'elle soit passée ou future, est un enjeu majeur pour la jeunesse et plus largement l'ensemble des habitants d'un territoire. De la nouvelle perception de l'espace qu'elle impose, à l'imaginaire qu'elle active, la rénovation urbaine conjugue mémoire des formes de l'espace antérieur et projection dans celui à venir.**

**Si la vie quotidienne est inévitablement impactée, qu'en est-il du vivre ensemble ? Mutations urbaines et modifications des représentations de l'Autre vont-elles de pair ?**

La résidence-mission est organisée sur le territoire dans le but de provoquer et favoriser la rencontre des élèves, des jeunes et des habitants avec l'artiste ou le collectif d'artistes et ses œuvres, dans une démarche participative. Elle a **pour but de développer sur le territoire un projet d'éducation artistique et culturelle, de faciliter l'accès de ces publics à l'ensemble des ressources culturelles de leur territoire et de contribuer au développement d'une dynamique artistique collective, partagée par le plus grand nombre des habitants de Grand Paris Sud.**

**Les objectifs de la résidence sont multiples :** Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender une forme de création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, d'équipements publics de la culture ou de l'éducatif, d'établissements scolaires ;

- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle du territoire et leur appropriation des ressources culturelles présentes ou proposées, afin de leur permettre un regard neuf sur leur environnement ;
- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ou des jeunes, en appui sur les trois piliers qui le définissent : la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes, les connaissances et le partage.
- Favoriser la réussite scolaire des élèves.
- Contribuer à développer un esprit critique des enfants et des jeunes par la confrontation avec différents types d'œuvre, des rencontres et des échanges ;
- Sensibiliser les jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques du spectacle vivant ;
- Sensibiliser l'entourage familial des enfants et des jeunes aux ressources culturelles du territoire afin de réduire les inégalités en matière d'accès à l'offre artistique et culturelle du territoire ;
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire.

## 2.c Les Territoires et les Publics

Les publics prioritairement ciblés par ce CLEA sont les jeunes âgés de 3 à 25 ans, sur temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

Si le public jeune demeure le cœur de cible du CLEA, l'appropriation de l'offre artistique et

culturelle est pensée pour le bénéfice de toute la population du territoire.

Les enfants et adolescents, accompagnés par les professionnels (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels de la culture, agents des collectivités, etc. ...) ou leurs référents constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage familial.

**Les territoires identifiés sont :**

**Le quartier de Montconseil et le quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes : ces quartiers ont connu une procédure de reconstruction.**

**Le quartier du Parc-aux-Lièvres à Évry : une procédure de rénovation urbaine va démarrer.**

## **2.d Les partenaires associés**

Grâce à l'appui du rectorat et des services départementaux de l'Éducation Nationale, les pilotes du projet pourront rapidement identifier les partenaires et personnes ressources au sein des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées.

Au-delà de ces partenaires fondamentaux, le projet a vocation à rayonner auprès d'autres types de structures collectives, comme les accueils de loisirs, les maisons de quartier et centres sociaux, les services culturels et les services jeunesse des villes concernées. Pour cela, l'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer sur les services en charge de la politique de la ville au sein de l'agglomération Grand Paris Sud.

Le projet attendu pour ce CLEA se veut intergénérationnel.

L'artiste ou le collectif d'artistes choisi devra veiller à trouver, avec les partenaires, des endroits de croisement, de rassemblement, d'échange entre les différents publics touchés par le projet.

## **2.e Caractéristiques de la résidence-mission :**

Une résidence-mission est programmée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants, d'adolescents et de jeunes âgés de 3 à 25 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

Il s'agira de **mettre en œuvre des actions culturelles** répondant à la fois aux objectifs d'éducation artistique posés dans le projet du CLEA, et à la fois aux objectifs des structures partenaires, qu'elles relèvent de l'Éducation Nationale ou l'éducation populaire, ou encore de partenaires associatifs et municipaux associés et parties prenantes dans le CLEA.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois de manière continue ou fractionnée sur une plus longue période si cela est préféré par l'artiste retenu, ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non sur le territoire ; cette diffusion s'envisage en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident(e) ou le collectif d'artistes, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'éducation artistique donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui

l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées, souvent brèves, se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges, à la temporalité et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle d'un territoire, ces actions sont à considérer comme autant de « gestes artistiques », co-construits en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles du territoire souhaitant s'y associer.

Ces actions se menant, en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e) ou le collectif d'artistes. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraît approprié à l'artiste-résident(e) ou le collectif d'artistes et à ses partenaires locaux.

Les structures s'inscrivant dans le CLEA doivent tenir compte de l'existant. Le projet permet ainsi une harmonisation et une optimisation progressive de cet existant. En aucun cas le CLEA ne doit être vécu comme venant en concurrence avec l'existant : il doit être un complément dynamique

Les interventions artistiques seront variées et s'imprégneront de la démarche propre de l'artiste, ou du collectif d'artistes et alterneront des temps de pratiques artistiques et des temps de découverte d'œuvres.

Les contenus et les développements des interventions artistiques prendront racine dans les domaines choisis et sur les thèmes retenus.

Tout au long de la résidence, le Théâtre de Corbeil portera une attention particulière à la **diffusion des œuvres existantes de l'artiste** ou du collectif d'artistes choisi : en effet, il s'agit durant ces 4 mois, de rendre disponibles et visibles les œuvres auprès des habitants du territoire, quel que soit leur âge, en multipliant les actions culturelles et les modes de rencontres, qui devront être innovants. La résidence-mission sera clôturée par une **restitution finale** que l'artiste ou le collectif d'artistes co-construira avec les partenaires et qui aura vocation à rendre compte des échanges et des dynamiques artistiques collectives qui auront émergé durant la mise en œuvre du projet.

## 3 Mise en œuvre de la résidence-mission

### 3.a Déroulement:

La résidence se déroulera en deux phases :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue entre octobre 2017 à mi-mai 2018. Elle se déroule sur 14 à 16 semaines. Durant cette période se dérouleront les actions programmées et co-construites avec les différents partenaires.

- Une première phase d'appropriation prenant place en début de résidence et s'articule autour

de multiples rencontres avec les divers professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignants, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture). Ces professionnels sont invités à appréhender la recherche et la démarche artistique de l'artiste ou du collectif d'artistes. Ces professionnels du territoire évoqueront avec l'artiste les particularités des publics qu'ils touchent et leurs objectifs, pour permettre à l'artiste de dessiner les contours des actions à mettre en place dans le cadre de sa résidence.

Cette période se situe impérativement entre octobre et décembre 2017. Cette phase est également l'occasion de concevoir (voire de mettre déjà en place) le plan de diffusion de son œuvre et le plan de communication de la résidence à venir.

Un temps de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité des publics scolaires (enseignants, éducateurs, animateurs, etc.), des professionnels de la culture (responsables de structures socioculturelles, équipes de programmation et d'animation, etc.) et des professionnels territoriaux concernés sera organisé en partenariat avec l'Éducation Nationale est animée par l'artiste ou le collectif d'artistes, permettra aux intervenants d'appréhender sa démarche artistique

Cette journée aura lieu entre octobre et décembre 2017.

- Une seconde phase au cours des trois mois suivants se construisant entre l'artiste résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer dans la durée, toutes sortes d'actions à mener en direction des enfants et des jeunes. Ces « gestes artistiques » sont conçus, le plus souvent possible, de manière à concerner un nombre significatif de personnes et en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre au résident et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les « gestes artistiques » participatifs, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés sont toujours conçus afin de faire percevoir la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces « gestes », peuvent s'envisager aussi bien au sein des associations, des équipements publics, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou de tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux divers professionnels avec lesquels il les aura imaginés et conçus.

Nul habitant du territoire de Grand Paris Sud n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de chaque résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Pour ce faire, seront mobilisés les modes et canaux traditionnels de diffusion des œuvres, de mise à disposition de ressources, d'information et de communication, de transmission et d'appropriation.

Cette période se situe entre décembre 2017 et mi-mai 2018.

*Nota : prévoir un temps de restitution et la réalisation d'un support ou document sur la résidence*

### **3.b Pilotage**

La mise en place du Contrat Local d'Éducation artistique s'appuie sur un **Comité de pilotage** et sur

un **Comité de coordination**.

Le **Comité de pilotage** est le garant du Contrat Local d'Education Artistique ; il a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif. Il définit les champs artistiques des résidences missions et leurs contenus et procède après appel à projet au choix de l'artiste ou du collectif d'artistes. Il est composé de représentants de la DRAC Ile-de-France, de l'académie de Versailles, du Département de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Ces partenaires s'associent et se positionnent pour la bonne marche de la résidence-mission.

Le **Comité de pilotage élargi** est le lieu d'information, d'échange et de concertation entre les services impliqués, les structures culturelles d'accueil, l'artiste ou le collectif d'artistes, et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil des projets.

La direction du Théâtre de Corbeil-Essonnes a été désignée par ses partenaires pour être l'opérateur de cette résidence-mission. Il veille à la meilleure organisation possible de la concertation entre les services, les structures culturelles d'accueil, l'artiste ou le collectif d'artistes, et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil des projets.

Le Théâtre de Corbeil a, de ce fait, pour missions:

- l'accompagnement de l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire ;
- la veille attentive quant aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- l'organisation (avec le concours des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires) de la diffusion des œuvres sur la période de la résidence ;
- la facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques.
- La facilitation (avec le concours des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (1ère phase des résidences-mission) ;
- l'aide technique à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase des résidences-mission) ;
- la communication organisée en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget) en lien avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

### **3.c Conditions financières**

En ce qui concerne la rétribution du lauréat, la somme versée pour le temps total de la résidence est de 30 000€ T.TC. (Sous forme de conventionnement). Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant, frais annexes) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire ;

- Un temps de formation-rencontre ;
- Les réunions de coordination avec le comité de pilotage ;
- Les temps de pratique artistique ;
- La restitution (clôture de la résidence) ;
- la réalisation d'un support ou document sur la résidence ;
- L'achat - prise en charge des besoins matériels éventuels ;
- Les repas et les frais de déplacement sur le territoire ;
- Le cas échéant : la fourniture d'éléments documentaires complémentaires durant les résidences-mission ;
- créations conjointes de « gestes artistiques » avec les habitants ;
- La diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible.

### **3.d cadre juridique**

Une convention spécifiant les engagements du lauréat, en résidence et ceux de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est signée avant le début de la résidence.

### **3.e Procédure pour candidater**

Quelques rappels ou précisions:

- Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le) pouvant attester d'une pratique professionnelle et d'une actualité professionnelle, français ou étranger « résident en France ».
- L'artiste candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française.
- L'artiste candidat(e) doit se rendre disponible sur la période de résidence, exclusivement pour la mission.
- L'artiste candidat(e) doit être détenteur(trice) du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont:

- une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux, spécifiquement sur la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.
- une lettre de motivation.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de



- la démarche de l'artiste-candidat).
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.
  - Un compte-rendu détaillé d'une expérience d'éducation artistique et culturelle déjà réalisée.
  - Un calendrier de disponibilité.
  - Un budget prévisionnel de la résidence-mission détaillant les différents postes (actions culturelles, ateliers artistiques, diffusion des œuvres, communication, restitution du travail...)

**L'ensemble du dossier (sous format PDF exclusivement) est à adresser avant le 29 septembre 2017**, par voie électronique à l'adresse suivante : [clea-theatredecorbeil@grandparissud.fr](mailto:clea-theatredecorbeil@grandparissud.fr)

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

**IMPORTANT** : En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter lors d'un entretien leur projet le **18 octobre 2017** aux membres du Jury.

### **3.f Modalités de sélection**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de pilotage.

Les résultats de la sélection seront communiqués rapidement.

**Pour plus d'informations, merci de contacter :**

- **Katia HOLSNYDER** – Chargée de mission programmation artistique et développement culturel -  
Théâtre de Corbeil-Essonnes 01.69.22.55.84 ou 06.03.48.89.03